

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière tenue lundi, le 5 octobre 2020 à 19H30 à la Salle communautaire de Saint-Chrysostome située au 400, rang Saint-Antoine à Saint-Chrysostome.

Attendu que Monsieur le Maire Gilles Dagenais ne peut présider la séance régulière, il est résolu à l'unanimité de nommer Monsieur le conseiller Richard Beaudin maire suppléant.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant Richard Beaudin, conseiller district #4 les membres suivants sont présents :

	Mode de présence
Monsieur le maire Gilles Dagenais	Absence motivée
Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1	En salle
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2	En salle
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3	En salle
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4	En salle
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	En salle
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6	En salle

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2020/10/258

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H35 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2020/10/259

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Prolongation rang du Moulin;
- Surveillance dans les commerces, port du masque;
- Gestion des plaintes;
- Prochaine séance / Endroit;
- Rang Duncan / Estimé;
- Suivi Avizo / Rencontre avec l'ingénieur;
- Rôle élus municipaux & direction générale / Travaux rang du Moulin;

ADOPTÉ

PRÉSENCES DANS LA SALLE

Stéphane Laberge
Christian Langlois
Yvette Lefort
Yvan Bourdeau
Pierre-Luc Brault
Sylvain Bourdeau
Angelo Bourdeau
Hugo Charland

Lisette Roy
Suzanne Henry
Robert Provost
Suzanne Beaudin
Dave Bourdeau
Joey Beaudin-Bourdeau
Mario Primeau

2020/10/260 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX 3-12 ET 31 AOÛT, 8-21,28 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances précédentes;

CONSIDÉRANT qu'il faut modifier la résolution 2020/09/237 afin de rectifier le taux horaire, à savoir :

- Le tarif horaire pour la conduite de charrue sera de 25.63 \$ et pour la conduite de tracteur de 18.45 \$.

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER les procès-verbaux du 3-12 et 31 août, 8-21-28 septembre 2020 en modifiant la résolution 2020/09/237.

ADOPTÉ

2020/10/261 4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- Liste des comptes à payer au 1^{er} octobre 2020 : **109 575.24 \$**
- Liste des paiements émis entre 9 septembre au 2 octobre 2020 : **37 119.19 \$**
- Liste des salaires émis durant cette période : **32 119.78 \$**

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. PAROLE DU MAIRE

Le maire suppléant Richard Beaudin remercie les citoyens de respecter les consignes sanitaires relativement au COVID-19, il faut rester vigilant, respecter la distanciation, le port du masque, le lavage des mains, ont doit continuer le bon travail.

Il parle aussi du décès d'une femme autochtone survenu à l'hôpital de Joliette la semaine dernière. Il faut éviter le racisme, la discrimination, le harcèlement, c'est important de le rapporter, soyons unis. Une pensée toute spéciale à cette femme ainsi qu'à la famille.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Marc Roy

Le conseiller Marc Roy mentionne qu'une assemblée générale aura lieu avec l'Office municipale d'habitation du Haut-Saint-Laurent mercredi, le 7 octobre 2020.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

En raison de la COVID-19, présentement aucune activité sportive n'aura lieu pour l'instant suite aux directives de la santé publique.

Monsieur le conseiller Steve Laberge

Le conseiller Steve Laberge mentionne qu'un contrat de travail a été conclu entre le service incendie et la municipalité.

Monsieur le conseiller Mario Henderson

Le conseiller Mario Henderson remercie Messieurs Sylvain Bourdeau et Hugo Charland pour avoir consenti à nous donner de la terre des travaux du rang du Moulin pour aménager une plateforme afin d'aménager un lit de séchage pour la vidange des étangs. Un immense merci, cela évitera des coûts supplémentaires pour le lit de séchage.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Travaux rang du Moulin

Puisqu'il y a des travaux de reprofilage de fossé dans le rang du Moulin, Mme Suzanne Henry et Yvette Lefort se demandent si des fossés seront aménagés le long de leur propriété et si oui, est-ce qu'elles pourront le canaliser. Pourquoi des fossés n'ont pas été creusés à certains endroits.

Le conseiller Marc Roy dit que pour l'instant, l'entrepreneur suit les plans qui ont été faits par notre ingénieur. Si ça prend une conduite de 18 pouces, on se doit de respecter la grosseur. En ce qui concerne la canalisation du fossé pour l'instant ce n'est pas permis, il y a de nouvelles règles auprès du ministère de l'environnement concernant la canalisation des fossés, une vérification doit être faite à cet effet.

Le conseiller Mario Henderson mentionne que l'ingénieur a des normes à respecter pour que le chemin soit durable et qu'il égoutte bien. Actuellement dans les parties

où le chemin s'égoutte bien, il n'y a pas de fossé. Qu'à l'époque les citoyens canalisaient les fossés et qu'aucune loi n'existait pour encadrer les travaux. Le conseil municipal désire trouver la meilleure solution pour tous.

Mme Suzanne Henry mentionne que lorsque le conseil municipal aura pris sa décision, elle désire avoir un écrit des règles concernant la canalisation des fossés.

Mme Lisette Roy / 32, rue Préfontaine

Mme Lisette Roy habite au 32, rue Préfontaine et ses bornes ont été enlevées lors des travaux de la Phase IV et demande à quel moment elles seront posées. La directrice générale dit avoir discuté avec l'entrepreneur et que ce dernier a contacté un arpenteur.

Elle mentionne également que suite aux travaux de la Phase IV, l'asphalte de son entrée a dû être refaite et qu'elle n'est pas belle. Elle demande qu'un scellant soit appliqué.

Mme Roy demande s'il existe une réglementation sur l'installation d'un abri tempo. Oui, il faut respecter une distance de 3 mètres à partir de la voie de circulation. Elle dit que son voisin ne respecte pas la distance et en plus il est installé beaucoup trop près de son terrain. Le conseil municipal lui suggère de lui envoyer une lettre afin qu'il respecte les distances.

Travaux rang du Moulin / M. Yvan Bourdeau

M. Yvan Bourdeau habite au 19, rang du Moulin. Il demande si devant sa propriété le fossé sera canalisé. Il dit également que les racines de son sapin seront touchés par le creusage du fossé.

Le conseiller Mario Henderson mentionne qu'à la séance du mois de juillet une résolution a été faite dans laquelle la municipalité s'engage à canaliser le fossé face à sa propriété puisqu'il y a un reprofilage de la courbe et que le poteau d'Hydro-Québec a été relocalisé. Il souligne qu'on ne prend de terrain à personne, que les fossés sont faits dans l'emprise municipale.

2020/10/262 COURBE PRÈS DU 19, RANG DU MOULIN / FONDATION

CONSIDÉRANT les travaux de reprofilage des fossés dans le rang du Moulin et le déplacement de la courbe du chemin dans l'emprise;

CONSIDÉRANT le besoin de refaire la fondation, la pente du chemin face au 19, rang du Moulin afin de réaliser les travaux de pavage en 2021;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander « urgemment » à notre ingénieur, M. André Pilon, les plans pour la fondation de la route afin que les travaux soient faits cet automne.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2020/10/263 8. SITUATION COVID-19 / RÉOUVERTURE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

CONSIDÉRANT la situation sur le COVID-19 et les directives de la santé publique;

Après délibération
Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE maintenir fermé les établissements pour les activités sportives à l'intérieur.

ADOPTÉ

2020/10/264 9. SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 octobre 2020, au montant de 362 400 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 à la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
15 900 \$	1.56000 %	2021
16 000 \$	1.56000 %	2022
16 400 \$	1.56000 %	2023
16 400 \$	1.56000 %	2024
297 700 \$	1.56000 %	2025
Prix 100,00000	Coût réel 1.56000 %	

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
15 900 \$	0.75000 %	2021
16 000 \$	0.85000 %	2022
16 400 \$	1.00000 %	2023
16 400 \$	1.20000 %	2024
297 700 \$	1.30000 %	2025
Prix : 98,53600	Coût réel 1.60772 %	

3- CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT		
15 900 \$	1.61000 %	2021
16 000 \$	1.61000 %	2022
16 400 \$	1.61000 %	2023
16 400 \$	1.61000 %	2024
297 700 \$	1.61000 %	2025
Prix 100,00000	Coût réel 1.61000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 6 octobre 2020 au montant de 362 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunts numéro 213-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

2020/10/265

10. BANQUE ROYALE DU CANADA / RÉOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public affiché par le ministère de Finances, la Municipalité de Saint-Chrysostome a accepté l'offre faite par le plus bas soumissionnaire conforme (Banque Royale du Canada) pour son emprunt par billet en date du 6 octobre 2020 au montant de **362 400 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt 213-2019;

Il est proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

1. **QUE** la BANQUE ROYALE DU CANADA (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque du client :
2. **QUE** le Maire et la directrice générale-secrétaire trésorier, conjointement ont l'autorisation d'agir au nom du client pour :
 - a) Retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordures de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
 - b) Signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle -ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale; et
 - c) Poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - i) Recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenu par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres bien à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ii) Déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités;
 - iii) Donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client; et

- iv) Recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.
- 3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
- 4. Banque Royale recevra :
 - a) Une copie de la présente résolution; et
 - b) Une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature;
 - 1) **LE MAIRE** et
 - 2) **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE** du client; et
- 5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

ADOPTÉ

2020/10/266 11. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020 préparé par Mme Linda Hébert, trésorière;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020.

ADOPTÉ

2020/10/267 12. AUTORISATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE PROGRESSIF #1– TRAVAUX DE DRAINAGE DU RANG DU MOULIN

ATTENDU QUE les travaux de drainage du rang Du Moulin ont été exécutés à plus de 50%;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme « André Pilon, ingénieur-conseil » et de la directrice-générale, autorise le paiement du décompte progressif #1 à l'entrepreneur, *Les Habitations H. Charland* au montant de 161 257 51 \$ (taxes incluses);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement.

ADOPTÉ

2020/10/268 **13. DÉMISSION MME CRYSTELLE LAPLANTE, COORDONNATRICE EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE Mlle Crystelle Laplante, coordonnatrice aux loisirs, s'est trouvée un autre emploi;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseiller présents

QUE le conseil municipal accepte la démission de Mlle Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

Aucune demande de la part du service incendie.

2020/10/269 **15. AUTORISATION SÛRETÉ DU QUÉBEC – LOI FAVORISANT LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1) le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce règlement, la Sûreté du Québec soutiendra et assistera les municipalités desservies dans le rôle et les responsabilités qui leur sont dévolus par ce règlement;

ATTENDU QU'À la demande d'une municipalité, les membres de la Sûreté du Québec pourront assister les fonctionnaires ou employés municipaux et toute personne ayant conclu une entente avec une municipalité afin d'appliquer le Règlement dans le cadre de son mandat de maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique;

ATTENDU QU'À la demande d'une municipalité, les membres de la Sûreté du Québec pourront appliquer les dispositions du Règlement dont la violation constitue une infraction, si les fonctionnaires ou employés municipaux ou la personne ayant conclu une entente avec une municipalité à cette fin ne peuvent agir en temps utile;

ATTENDU QU'UNE résolution de chacune des municipalités locales est nécessaire dans l'application du Règlement autorisant les membres de la Sûreté du Québec à appliquer les articles 33 à 40 Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER les membres de la Sûreté du Québec à appliquer les articles 33 à 40 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens en vigueur depuis le 3 mars 2020.

ADOPTÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2020/10/270 16. SOUSSION CAMION DE DÉNEIGEMENT ET TRANSPORT EN VRAC

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour l'acquisition d'un camion de déneigement et transport en vrac;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Équipements Lourds Papineau	285 023.03 \$
Globocam Rive-Sud s.e.c.	291 539.81 \$

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission des « Équipements Lourds Papineau » au montant de 285 023.03 \$, taxes incluses avec la condition de mettre l'attache « version 2 » au même tarif.

QUE le coût net de cette acquisition sera financé avec le fond de roulement pour un montant de 260 000\$ et la différence par les activités de fonctionnement.

ADOPTÉ

2020/10/271 17. VIDANGE DES ÉTANGS / LIT DE SÉCHAGE

ATTENDU QUE de la terre a été transportée et qu'il faut procéder à l'aménagement du site pour la vidange éventuelle des étangs;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater le chef d'équipe, M. Stéphane Laberge à voir à l'aménagement du site d'ici mercredi.

ADOPTÉ

2020/10/272 18. INCIDENT 10 SEPTEMBRE, TRAVAUX RANG DU MOULIN (PNEU ET ROUE)

ATTENDU QU'UN incident est survenu le 10 septembre dernier avec notre camion Freightliner et la pelle du contracteur;

ATTENDU QU'UN pneu avec la roue ont été endommagés;

ATTENDU QUE des discussions ont lieu avec Messieurs Hugo Charland et Sylvain Bourdeau qui sont les contracteurs des travaux;

Après délibération
Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité va assumer les frais du pneu et de la roue.

ADOPTÉ

2020/10/273

19. PHASE IV / DEMANDE DE MME LISETTE ROY, 32 RUE PRÉFONTAINE (ASPHALTE)

ATTENDU QUE des travaux d'asphalte ont été réalisés au 32, rue Préfontaine dans le cadre des travaux de la Phase IV;

ATTENDU QUE la propriétaire n'est pas satisfaite de l'asphalte et désire qu'un scellant soit appliqué;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à l'entrepreneur M. Potvin Excavation de mettre un scellant dans l'entrée privée du 32, rue Préfontaine.

ADOPTÉ

20. AIDE FINANCIÈRE / SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT qu'une aide financière nous a été accordé dans le cadre de la demande d'aide financière PRIMADA;

CONSIDÉRANT l'estimé budgétaire J. Dagenais architecte et associés;

Le conseiller Mario Henderson propose de se concentrer sur l'agrandissement derrière la salle. Après délibération, les membres du conseil demandent une rencontre avec les architectes afin de réviser nos demandes avec eux.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020/10/274

21. DÉROGATION MINEURE / 187, RANG DE LA RIVIÈRE NOIRE NORD

Monsieur le conseiller Mario Henderson se retire de la discussion.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage dans la marge de recul arrière à 0.66 mètres au lieu de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que cette dérogation touche le lot 5 484 218 situé au 187, rang de la Rivière noire nord;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les interventions et explications du propriétaire;

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER l'émission du permis pour la dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage attaché à la résidence dans la marge de recul arrière à 0.66 mètres au lieu de 3 mètres. Le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal à émettre le permis.

ADOPTÉ

202010/275

22. SUIVI HYDRO-QUÉBEC / REGARDS RANG SAINT-ANTOINE (RÉFÉRENCE DCL-22507031)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome demande un rehaussement au niveau de deux puits d'accès au réseau souterrain d'Hydro-Québec dans le rang Saint-Antoine (référence DCL-22507031);

CONSIDÉRANT une rencontre entre les parties le 23 septembre dernier;

CONSIDÉRANT l'entente révisée déposée par Hydro-Québec pour effectuer les travaux au montant de 16 056.72 \$, taxes incluses;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente d'évaluation pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome au montant stipulé à « l'annexe 2 » au montant de 16 056.72 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement.

CETTE résolution abroge la résolution 2019-10-280.

ADOPTÉ

2020/10/276

23. MANDAT TECHNOLOGUE / 561 À 569, RUE NOTRE-DAME

ATTENDU QUE le propriétaire du 561 au 569, rue Notre-Dame désire effectuer des rénovations extérieures;

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone PIIA et qu'un plan d'ensemble doit être préparé par un technologue en architecture;

ATTENDU QUE l'offre de services de Mme Sabrina Benoît;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la proposition de Mme Sabrina Benoît, technologue en architecture au montant de 575.00 \$, plus taxes pour ce projet.

ADOPTÉ

LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE, CONTRIBUTION MUNICIPALE ET APPUI

24. APPEL D'OFFRES / SURVEILLANCE ET ARROSAGE DE LA PATINOIRE 2020-2021

CONSIDÉRANT que le conseil municipal suit l'évolution de la santé publique relativement à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite avoir des surfaces de glace pour les jeunes et moins jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT que les nouvelles surfaces de glace seront le terrain de tennis et le terrain de basket;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager du personnel pour effectuer l'arrosage des surfaces ainsi que la surveillance du chalet;

Après délibération, le conseil municipal désire afficher le poste de surveillance au tarif horaire de 15.00 \$ et un taux horaire de 15.45 \$ pour l'arrosage des surfaces.

25. PANIER DE NOËL

En raison de la crise sanitaire, les Chevaliers de Colomb ont décidé, pour cette année, de ne pas faire de guignolée et de dépouillement d'arbre de Noël, ce qui veut dire qu'aucun panier de Noël ne sera distribué par eux.

Des échanges entre les membres du conseil ont lieu et tous sont d'accords pour dire que des familles seront dans le besoin à l'approche de la période des fêtes. Le conseiller Steve Laberge souhaite rencontrer l'École Montpetit afin de savoir si des familles sont dans le besoin dans notre municipalité. La conseillère Mélissa St-Jean se porte volontaire pour participer pour recevoir les denrées. Un partenariat pourrait avoir lieu avec Un Coin de Chez-Nous. La directrice générale communiquera avec certains organismes afin de connaître leurs orientations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

SURVEILLANCE DES COMMERCES, PORT DU MASQUE

Le conseiller Steve Laberge mentionne que la municipalité fait un bel effort contre la pandémie, mais que certains commerces semblent avoir certaines difficultés à faire respecter le port du masque. Il demande que la Sûreté du Québec vérifie nos commerces afin de faire respecter les règles sanitaires.

GESTION DES PLAINTES

Selon le conseiller Steve Laberge les plaintes ne devraient pas être confidentielles. En tant qu' élu nous devons de savoir qui a fait une plainte auprès de la municipalité. La directrice générale l'informe que nous sommes régies par *La loi d'accès à l'information* et que nous nous devons d'appliquer la loi.

DEMANDES DE SUBVENTION RANG DUNCAN

Le conseiller Mario Henderson demande si nous avons eu des nouvelles du ministère des Transports relativement à la demande d'aide financière dans les volet RIRL et AIRRL. La directrice générale l'informe que le ministère a bien reçu nos demandes et que le dossier suit son cours et dès que nous aurons reçu l'approbation du ministère, les élus seront avisés. Elle rappelle que la municipalité a un an pour exécuter les travaux à partir de la date de l'acceptation de la subvention.

SUIVI AVIZO / FIXER RENCONTRE AVEC M. ALEN HARRER, ING.

Le conseiller Mario Henderson désire une rencontre avec M. Alen Harrer, ing. de la firme Avizo afin de répertorier tout ce qui reste à faire au niveau de l'aqueduc et de l'égout. Il veut inclure toutes les rues dans le secteur urbain, même celles où il n'y a pas de service, soit le rang Saint-Antoine, à partir de la Rivière noire sud jusqu'à la salle communautaire. Il veut vérifier aussi avec ce dernier s'il existe des programmes pour la construction de nouveau réseau.

RÔLE DE CHAQUE ÉLU ET DIRECTION GÉNÉRALE / TRAVAUX RANG DU MOULIN

Le conseiller Mario Henderson se questionne qui peut autoriser des choses dans les travaux dans le rang du Moulin. En tant qu'élu, est-ce que nous pouvons le faire. La directrice générale mentionne ce qui a été dit à la première réunion de chantier c'était de contacter l'hôtel de ville et que nous, nous contactons l'ingénieur, M. André Pilon.

2020/10/277 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU qu'en raison de la crise sanitaire nous avons dû relocaliser l'emplacement des séances du conseil à la Salle communautaire de Saint-Chrysostome situé en 400, rang Saint-Antoine;

ATTENDU qu'au niveau acoustique, cette salle n'est pas bien aménagée;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement pas les conseillers présents

QUE la tenue des séances du conseil aura lieu à l'endroit suivant :

*Centre culturel Dr Marc Héту
624, rue Notre-Dame
Salle du rez-de-chaussée*

QUE la salle sera aménagée tout en respectant les règles sanitaires de la santé publique.

ADOPTÉ

2020/10/278 TRAVAUX RANG DU MOULIN / REGARD COIN MONTÉE BROSSARD

CONSIDÉRANT qu'un regard doit être installé à la jonction de la Montée Brossard dans le cadre des travaux de drainage du rang du Moulin;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mandater un entrepreneur ayant la classe 2.4 pour l'exécution des travaux;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater un entrepreneur ayant la classe 2.4 pour exécuter les travaux, tout en respectant les plans et devis émis par notre ingénieur M. André Pilon.

ADOPTÉ

2020/10/279 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 23H55 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ

_(s) _____
Monsieur Richard Beaudin
Maire suppléant

_(s) _____
Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière